

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 septembre 2021

Des actions en faveur de la qualité de vie au travail et de l'attractivité des professions du secteur médico-social

Depuis 2016, l'ARS Nouvelle-Aquitaine porte des actions volontaristes, innovantes en matière de déploiement d'une politique régionale de promotion de la qualité de vie au travail (QVT) au travers du financement de projets destinés à l'amélioration et la facilitation autant que de possible du quotidien des équipes des établissements/services de santé et médico-sociaux. Des démarches qui ont été engagées en amont de la crise sanitaire mais qui trouvent encore plus de sens dans le contexte actuel.

Par ailleurs, l'ARS a engagé le déploiement de plateformes de recrutement en renfort de ressources humaines pour faire face aux tensions liées à la crise covid et s'est associée à Pôle emploi pour accentuer les actions en ce sens.

Avec des enjeux sociétaux forts, le secteur de la santé, et notamment du grand âge, offre pour tous les niveaux de qualification, près de 4,5 millions de recrutements chaque année en France dont 422 500 en Nouvelle-Aquitaine, (hors intérim). Mais ces emplois sont méconnus et les établissements souffrent de tensions en personnel récurrentes, d'où la mise en place d'actions pour recruter et promouvoir ces professions et aider les établissements à faire face en cette période de crise.



De plus, une campagne nationale sur les métiers du grand âge a été lancée le 6 septembre. Le mois de septembre sera consacré à la promotion des métiers de l'autonomie avec plusieurs séquences ministérielles ou interministérielles et des déclinaisons territoriales diffusant notamment des supports de communication (vidéos diffusées sur les réseaux et plateformes de replay, messages radio, affiches...) renvoyant sur un numéro vert d'orientation vers Pôle emploi, Missions locales ou dispositif #un jeune #une solution. ☎ Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3DX5Avi>

>>> Un soutien et un engagement fort pour la QVT //

Ces quatre dernières années, plus de 20 millions d'euros ont été alloués par l'ARS pour le déploiement de la QVT au sein des établissements et services de la région. Pour ce faire, ce ne sont pas moins d'une dizaine d'appels à projets qui ont été lancés en concertation avec les fédérations d'établissement et les syndicats représentants des personnels. Le Ségur de la Santé ainsi que le plan d'actions pour les métiers du grand âge et de l'autonomie placent la QVT au cœur des priorités. Les objectifs de l'ARS seront renforcés en 2021 grâce à ses partenaires afin de toujours accompagner au plus près les professionnels de santé dans leur quotidien de travail.

👁 Quelques exemples :

- ☎ En 2019, financement d'actions de formation QVT/management à l'attention des encadrants en EHPAD, en partenariat avec l'IFSI du CHU de Poitiers qui a permis de former une quarantaine de manager.
- ☎ Depuis 2018 :
 - Appui de l'Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) : 43 Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la Nouvelle-Aquitaine ont ainsi

participé à la construction d'un outil de mesure de la QVT.

- **Un observatoire régional QVT a été installé le 23 septembre 2019 afin de recueillir et capitaliser sur les données existantes en matière de QVT**, de produire des recommandations et de diffuser les sources d'information, les outils pratiques, les initiatives innovantes et probantes, tant nationales que régionales et départementales, pour aider à améliorer de façon concrète la QVT des professionnels.
Les membres permanents de cet observatoire sont : l'ARS, la CARSAT, l'ARACT, la DREETS, le conseil régional, les 12 conseils départementaux, les fédérations des établissements, 2 représentants des usagers.
- Un fort partenariat avec l'ARACT NA et les CARSAT Aquitaine et Centre-Ouest, sur la promotion et le développement de la QVT, **qui a permis le lancement d'un webinaire QVT sur la thématique « Mettre en place des espaces de discussion pour améliorer la Qualité de Vie au Travail » intégrant des retours d'expérience et partages de connaissance.**

☞ **En 2020, près de 10 millions d'euros ont été consacrés au lancement de 3 appels à manifestation d'intérêt (AMI) QVT pour le soutien renforcé à la gestion de crise.**

L'objectif était de mettre en place des actions en lien avec la gestion de crise, tant pour les établissements médico-sociaux que les structures sanitaires (CH et cliniques et établissements de santé autorisés en psychiatrie).

Quelques actions qui ont pu être mises en place :

- L'emploi de personnels de soutien à la gestion de crise pour le renforcement des protocoles de visite, des gestes barrières, la mise en place d'un poste de coordination de la gestion de la crise COVID au sein de plusieurs structures (formation auprès des équipes sur les gestes barrières, gérer les stocks d'EPI, participer aux réunions « cellule de crise COVID », coordonner la mise en place des zones de confinement...)
- Financement de matériels et petits équipements : tablettes/ordinateurs, achats d'aménagements pratiques, de chariots linge...
- Actions de soutien des équipes à la « gestion de crise » par l'organisation de temps de paroles, retours d'expériences, formations « gestion de crise », séances de massages/relaxation, interventions de psychologue...
- Démarche de « soutien et coaching » des cadres et managers sur la « gestion de crise »,
- Constitution d'une équipe mobile QVT entre plusieurs EHPAD pour accompagner les personnels dans la démarche.

☞ **Pour 2021, et au regard du succès de ces 3 AMI QVT, un 4ème AMI a été déployé dans les établissements médico-sociaux** pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques : CSAPA résidentiels, Appartements de coordination thérapeutique (ACT), Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) et Lits Haltes Soins santé (LHSS).

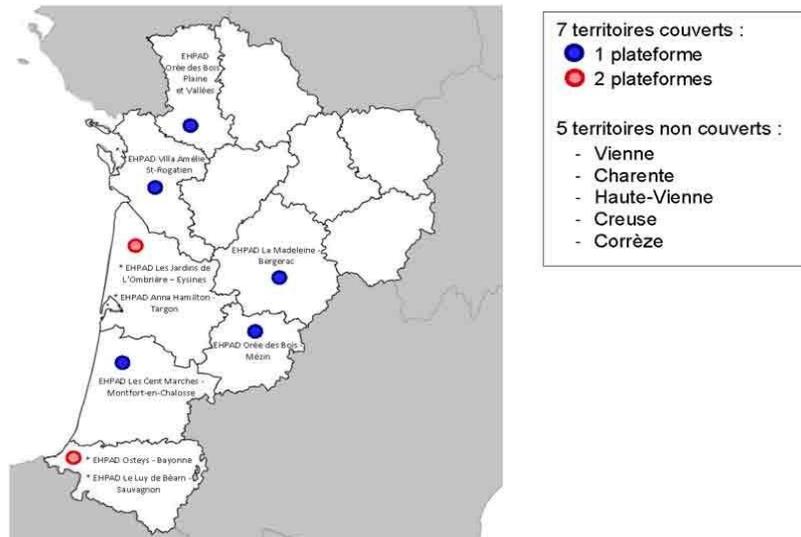
>>> Des actions pour renforcer les équipes en situation de crise ////////////////

☞ **Création de plateformes de recrutement**

L'ARS NA a lancé en novembre 2020 un AMI « Renfort RH » pour la **constitution de plateformes territoriales** et solidaires permettant l'action partagée d'établissements et services médico-sociaux qui souhaitent s'unir, car confrontés aux mêmes difficultés, pour agir et innover sur ces métiers en très forte tension.

Dès fin 2020, 7 départements ont bénéficié d'une (Charente-Maritime, Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Deux-Sèvres) ou de deux plateformes (pour la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques) **avec le recrutement immédiat d'un chargé de mission « Ressources Humaines »** (500 000 € ont été consacrés au financement de ces postes). Pour les autres départements, un second AMI a été lancé en 2021.

Cartographie de la liste des établissements porteurs des projets :



- 👁 **L'exemple de la plateforme territoriale solidaire – renfort RH des Deux-Sèvres :**
Ce sont 36 établissements et services médico-sociaux adhérents à la démarche (dont 31 Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)), avec comme établissement porteur de la dynamique l'EHPAD L'Orée des Bois à Oiron. Les objectifs principaux, sous la responsabilité de deux chargées de missions, sont de promouvoir les métiers de ces établissements, d'offrir un parcours de formation, de développement des compétences, de sécuriser les recrutements tout en travaillant sur la fidélisation des agents et de développer un dispositif de mobilisation en coordonnant rapidement l'intervention de professionnels qualifiés.

>>> Mise en place d'un partenariat avec Pôle emploi //////////////////////////////////////

Le secteur de la santé, et en particulier du grand âge, est confronté à un risque élevé de discontinuité de service, du fait d'un manque de ressources humaines. Afin de faire face à des situations de forte tension dans les établissements accueillant des personnes âgées (épuisements professionnels, arrêts de travail, situations psychologiques difficiles...), l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Pôle emploi souhaitent renforcer le partenariat existant par la mise en place d'actions en s'appuyant notamment sur la mobilisation du dispositif « plateformes RH ».

Ainsi, aujourd'hui à l'EHPAD L'Orée des Bois dans les Deux Sèvres, l'ARS et Pôle emploi ont signé une convention partenariale régionale. Un acte d'engagement réciproque pour renforcer les actions sur les territoires notamment en établissant un diagnostic territorial partagé, en renforçant la connaissance mutuelle des offres de service existant, en participant aux différents événements afin d'informer et orienter les demandeurs d'emploi et de conseiller les entreprises dans leur démarche de recrutement.

Pôle emploi est engagé au côté de l'ARS dans le cadre d'un plan d'action partagé, afin de proposer des solutions concrètes aux difficultés de recrutement. Précisément, le secteur de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées est celui qui recrute le plus dans la santé et l'action sociale avec **135 800 recrutements réalisés sur l'année 2020**, ce qui représente 28% de l'ensemble des recrutements de la filière.

Dans le cadre de cette convention, Pôle emploi met à disposition des EHPAD toute son expertise, couplée à une forte offre de service :

- développement des formations professionnelles au bénéfice des demandeurs d'emploi
- information et communication autour des métiers du grand âge
- construction de plans d'action locaux avec l'ensemble des partenaires

